

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 2025-03-02 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# PREMIUM PYROCIDE® 175

Extrait concentré de pyrèthre  
Désodorisé Clarifié Déciré

À UTILISER POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT.

INSECTICIDE SOLUTION

NO. D'HOMOLOGATION 18296

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrine ..... 20,00%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

Contenu Net \_\_\_\_\_ Litres

Fabriqué par:



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
U.S.A.  
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

### MODE D'EMPLOI:

Utiliser seulement dans la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

### PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Dangereux si avalé, inhalé ou absorbé. Porter des vêtements de protection. Bien se laver après toute manipulation. Éviter toute contamination de la nourriture pour les humains ou les animaux.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets..

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

**PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Administer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

**ENTREPOSAGE:**

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**NUMÉRO D'URGENCE:**

En cas d'urgence médicale ou d'enquête sur la santé et la sécurité, ou en cas d'incendie, de fuite ou de détérioration des contenants, vous pouvez obtenir des renseignements en composant le 1-888 740 8712.